

# CE QUE NOUS CROYONS

Jean-Pierre SCHNEIDER

## 7. LA JUSTIFICATION

*L'homme n'est pas justifié par les œuvres de la loi mais par la foi en Jésus-Christ. Gal 2.16  
Maintenant, sans la loi est manifestée la justice de Dieu... par la foi en Jésus-Christ pour tous  
ceux qui croient. Ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption  
qui est dans le Christ-Jésus. Rom 3.21-24.*

### **La justification est une déclaration de Dieu**

Avant d'être justifié, le pécheur est passible de condamnation par Dieu, le juste juge. Une fois justifiée en Christ, il entre dans une nouvelle relation avec Dieu, qui seul déclare qui est juste et qui est coupable. Ce n'est pas comme si Dieu agissait envers le pécheur comme s'il était juste, mais Dieu le prononce réellement juste: Dieu l'absout par son verdict.

Quand Christ fut identifié au péché, Dieu fit que celui qui était sans péché devînt pécheur, juridiquement parlant. L'homme en Christ est donc vraiment juste, non sur le plan éthique, mais sur le plan juridique.

Le verbe "justifier" utilisé en grec ne veut pas dire "rendre juste"; il désigne un statut de justice. "Cette justice signifie qu'en Christ l'homme occupe la position d'un être juste et vit dans un rapport avec Dieu dont seuls les justes peuvent jouir" (G. Ladd, "Théologie du N.T.", P.B.U. 1985, p.619).

Tout cela est rendu possible par  
**l'imputation.**

Ce terme signifie que Dieu impute à quelqu'un ce qui appartenait à un autre. Pour citer Calvin: "La justice de Christ est imputée au croyant." Jésus a pris la place des pécheurs, a porté leur péché, leur culpabilité et ses conséquences.

"Le Christ a été identifié au péché pour nous. On pourrait dire que nos péchés lui ont été imputés. Exempt de péché, il s'est identifié aux nôtres : il en a subi le châtement et la condamnation: la mort. Ainsi la justice du Christ nous est imputée bien que nous demeurions pécheurs par notre nature et nos actions. La conclusion logique s'impose que l'homme de foi est justifié parce que la justice de Dieu lui est imputée." (Ladd p.624)

Donc, d'une part mon péché a été compté à Jésus qui a été traité comme s'il avait commis mon péché; d'autre part, sa justice parfaite m'est imputée.

**Dieu est celui qui Justifie.** Rom 8.33

La justification a pour seule base la mort de Christ, mort qui manifeste l'amour sublime de Dieu, qui est à la fois justice parfaite et amour parfait. Nos œuvres n'y sont pour rien; seule l'œuvre de Christ est le fondement de notre justification. Ce qui importe, c'est ce que lui, Jésus a accompli. Si la justice était accessible par l'observation de la loi, Jésus serait mort

pour rien (Gal 2.21). Notre foi n'est aucunement la source de notre justification; elle n'est que l'instrument qui la rend efficace. "Croire signifie accepter ce que Dieu a accompli en Jésus-Christ, se confier entièrement à cette oeuvre et abandonner toute tentative de justification par ses propres oeuvres humaines. "Croire, c'est faire totalement confiance à Dieu pour sa manière d'accorder le salut." (Ladd p.622)

### **La dimension eschatologique de la justification**

*Nous attendons en Esprit l'espérance de justice par la foi* (Gal 5.5, trad. litt.). Pourquoi, direz-vous, espérer ce que l'on a déjà?

D'une part, les textes qui ont été cités parmi beaucoup d'autres établissent que, par le sang de Jésus versé à la croix et au moyen de la foi, l'homme est déjà justifié et délivré de la condamnation (Rom 5.1; 1Cor 6.11).

D'autre part, l'acquiescement présent signifie aussi le verdict de "non-coupable" au jour du jugement. Ce jugement futur a, en fait, déjà eu lieu dans l'histoire; mais le jour du jugement révélera la justice ou l'injustice de chacun. Ce jour-là, Dieu prononcera le verdict éternel. C'est dans ce sens que *nous attendons en Esprit l'espérance de justice par la foi car c'est en espérance que nous avons été sauvés* (Rom 8.24).

Nous avons été justifiés, nous avons été sauvés; cependant il nous faut attendre le jugement final de Dieu pour que cette justice imputée et ce salut accordé soient publiés lors de la *révélation des fils de Dieu* (Rom 8.19). Par la foi en l'oeuvre accomplie de Jésus, cette espérance équivaut à une ferme assurance: *...que nous ayons de l'assurance au jour du jugement* (1 Jean 4.17).

### **Considérations à retenir**

#### **1. La justification s'accomplit en un moment; elle n'est pas un processus graduel.**

Autrement dit: quelqu'un est justifié ou il ne l'est pas.

La question est quelquefois posée : Qu'en est-il si je pêche après ma conversion ? - Jean, qui dit dans sa première épître que le chrétien authentique ne pratique pas le péché, dit aussi que si *nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, mais que si nous confessons nos péchés, il est juste et fidèle pour nous pardonner nos péchés et nous purifier de toute injustice*. Il s'agit de personnes converties, justifiées, car juste avant, il écrit: *Si nous marchons dans la lumière..., le sang de Jésus son Fils nous purifie de tout péché* (1 Jean 1.7-10).

Les croyants morts avant la croix ont été justifiés à cause de leur foi: *Abraham crut en l'Eternel qui le lui compta comme justice* (Gen 15.6). Tous leurs péchés étaient du passé quand Jésus les expia, alors que les péchés de tous ceux qui ont cru après la mort de Jésus ont été de l'avenir au moment de la crucifixion. La croix est donc la base du pardon et de la justification prospectivement aussi bien que rétrospectivement. La croix, c'est l'éternité implantée dans le temps. Christ est mort pour tous les péchés de quiconque a eu ou a la foi en le Dieu qui sauve tout au long de l'histoire humaine : ils sont justifiés et ne peuvent plus être mis en accusation ou condamnés (Rom 8.1,33).

2. *L'homme n'est pas justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jésus-Christ.* Gal 2.16

Autrement dit: la justice est le résultat du salut et non la condition.

"Ce n'est pas en vertu de nos œuvres., que nous recevons la justification, mais sur la base de l'œuvre du Christ en nous" (Ladd p.621). Cependant, la foi authentique doit forcément être accompagnée des œuvres bonnes, sans quoi elle est morte (Jac 2.26). Jacques va jusqu'à dire que c'est par les œuvres que l'homme est justifié, et non par la foi seulement (2.24). Jacques parle ici des œuvres qui sont la manifestation obligatoire de la foi et de l'amour, œuvres sans lesquelles la foi ne serait qu'une adhésion intellectuelle stérile, et non d'œuvres qui mériteraient une quelconque justification.

Luther disait: "L'homme est justifié par la foi seule, mais non par une foi qui reste seule", qui ne produirait donc pas les œuvres bonnes en vue desquelles Dieu nous a *créés en Jésus-Christ* (Eph 2.8-10, à lire).

**Le centre**

La doctrine de la justification par la foi est le centre même de l'Évangile. Luther: "L'Église tient ou tombe par cet article."

Basé sur des notes de  
Stuart OLYOTT  
traduites et amplifiées par  
Jean-Pierre SCHNEIDER